



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PERMANENT n°2023-052, portant mandat de représentation à M. Ludovic HERVÉ, Responsable du Pôle Bâtiments, pour la déclaration dématérialisée de la traçabilité des déchets dangereux

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,
- Vu** l'arrêté de délégation n°2020-022P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de signature à M. Ludovic HERVÉ, Responsable du Pôle Bâtiments.
- Considérant** que la déclaration des déchets dangereux est désormais dématérialisée via une plateforme numérique nommée Trackdéchets ;
- Considérant** la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des services,

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** Mandat de représentation est donné, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Ludovic HERVÉ, Responsable du Pôle Bâtiments, pour la déclaration dématérialisée des déchets dangereux, réalisée sur la plateforme numérique Trackdéchets.

ARTICLE 2 M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressé et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Mme la Responsable de la Trésorerie de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 21/12/2023
le Maire,
Danielle CORNET.



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 21/12/2023
- De la publication le : 21/12/2023

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château